



PLAN DIRECTEUR 2025-2030 CCE PAPINEAUVILLE

*L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE DES CITOYENS ET SA PROTECTION
POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES*



ORIENTATIONS

1. RÉDUCTION DE LA QUANTITÉ DE MATIÈRES RÉSIDUELLES ÉLIMINÉES À MOINS DE 375 Kg/habitant/an
2. PROTECTION DES COURS D'EAU ET DES BANDES RIVERAINES
3. OPTIMISATION DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE
4. RÉDUCTION DES GAZ A EFFET DE SERRE ET RÉDUCTION DES ÎLOTS DE CHALEUR
5. SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE

RÉDUCTION DE LA QUANTITÉ DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ÉLIMINÉES À MOINS DE 375 KG/HABITANT/AN

- **INSPECTION DES BACS À ORDURES POUR UN MEILLEUR RESPECT DU TRIAGE**
Le service de l'urbanisme et de l'environnement travaille sur l'inspection des contenants à déchets, de récupération et de compostage pour améliorer le triage des matières résiduelles conformément à la réglementation.
- **INDICATEUR DE PERFORMANCE ET DES COMMUNICATIONS CONCERNANT LE TONNAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES**
La municipalité entend prévoir des sommes au budget pour l'achat d'un panneau publicitaire qui pourra indiquer périodiquement le tonnage d'ordures ménagères jeté sur le territoire.
- **APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE: DIMINUTION DES CONTENANTS À ORDURES MÉNAGÈRES À 240 LITRES;**
 - Changement graduel;
 - Achat de contenant municipal conforme obligatoire;
 - 1 contenant d'ordures ménagères par logement et distribution d'étiquette **(2023-2024)**;
 - Conteneur obligatoire pour les nouveaux bâtiments ayant plus de 6 logements;
- **ADOPTION D'UN RÈGLEMENT INTERDISANT LES PLASTIQUES À USAGE UNIQUE**
La municipalité a adopté le règlement 2023-004 interdisant certains plastiques à usage unique. Aujourd'hui et pour l'avenir, nous devons nous assurer du respect réglementaire en la matière.
- **SENSIBILISATION ET ÉDUCATION SUR LA MANIÈRE ET L'OBLIGATION DE COMPOSTER**
Inspecter les propriétés qui n'effectuent aucun compost sur le territoire et sensibiliser la population concernant cette obligation.
- **RÈGLEMENT CONCERNANT LES SUBVENTIONS POUR LES COUCHES LAVABLES ET ARTICLES D'HYGIÈNES RÉUTILISABLES;**
Modification de la réglementation numéro 2017-002 établissant un programme de subvention pour les couches lavables afin d'y inclure tous les articles d'hygiènes réutilisables.

PROTECTION DES COURS D'EAU ET DES BANDES RIVERAINES

- **MANDAT À L'OBV (2017) POUR LA CARACTÉRISATION DES PROPRIÉTÉS SITUÉES À L'EST DE LA MARINA**
- **COMMUNICATION DE SENSIBILISATION POUR LES PROPRIÉTÉS RIVERAINES (EN CONTINU)**
Création d'un dépliant informatif pour les propriétaires riverains. Distribution du dépliant dans la pochette des nouveaux arrivants et création de nouvelles publications afin de sensibiliser les citoyens concernant la protection des bandes riveraines.
- **VISITE DES TERRAINS RIVERAINS POUR TRANSMETTRE LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES ET INSTRUIRE LES PROPRIÉTAIRES SUR LES BONNES PRATIQUES (EN CONTINU)**
- **AMÉNAGEMENT D'UN SITE EN PROJET PILOTE POUR LA REVÉGÉTALISATION D'UNE BANDE RIVERAINE (JUN 2024)**
Aménagement et végétalisation d'une bande riveraine sur un terrain appartenant à la municipalité de Papineauville. Plantation de plus de 10 espèces de plantes indigènes sur une longueur de 30 mètres.
- **PROGRAMME ÉLABORANT UN PLAN DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE(PEPSEP) EN COURS**
Création d'un plan de protection de l'eau souterraine qui approvisionne nos puits d'eau potable. Ce plan ciblera les propriétés à l'intérieure de la zone de protection, indiquera les bonnes pratiques à adopter pour prévenir et assurer la pérennité de notre ressource.

PROTECTION DES COURS D'EAU ET DES BANDES RIVERAINES

- **PARTICIPER À DES ATELIERS SUR LA GESTION DES PLANTES ENVAHISSANTES**
- **CONTRÔLE ET DESTRUCTION DES ROSEAUX EN COLLABORATION AVEC L'ORGANISME DES BASSINS VERSANTS EN COURS DEPUIS 2023**

OPTIMISATION DE L'APPROVISIONNEMENT D'EAU

- **MESURER ET ANALYSER LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE**

Le service des travaux publics travaille activement à la comptabilisation des données relative à la distribution et à la consommation de l'eau potable. La qualité de l'eau distribuée est validée par des prélèvements réguliers qui font l'objet d'analyses régulières.

- **RÉFECTION DE LA CONDUITE PRINCIPALE (2024-2026)**

La réfection de la conduite principale améliorera la qualité ainsi que la pression de l'eau.

- **IDENTIFIER ET CORRIGER LES PERTES D'EAU POTABLE SUPÉRIEURES AUX NORMES TOLÉRABLES (2023-2030)**

- **COMMUNICATION DES BONNES PRATIQUES AUX CITOYENS, COMMERCE, INDUSTRIES ET INSTITUTIONS CONCERNANT L'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE (2023- EN CONTINU)**

La municipalité travaillera un guide des bonnes pratiques qui sera inclus au guide des nouveaux arrivants. Ce guide des bonnes pratiques permettra à tous les utilisateurs de connaître une panoplie de trucs permettant d'économiser l'eau potable.

- **OBLIGATION DE COMPTEUR D'EAU POUR TOUTES LES RÉSIDENCES, COMMERCE, INDUSTRIES ET INSTITUTION (2025-2026-2027)**

Le service des travaux publics travaille sur une nouvelle réglementation qui obligera les compteurs d'eau pour chacune des résidences, commerces, industrie et institutions branchés sur le réseau d'aqueduc de la municipalité. Cette nouvelle obligation permettra de comptabiliser la consommation et repérer les anomalies sur le réseau.

RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE ET DES ÎLOTS DE CHALEUR

- **OBTENTION D'UNE SUBVENTION DU PROGRAMME OASIS VISANT LA RÉDUCTION DES ÎLOTS DE CHALEUR ET UNE MEILLEURE PERCOLATION DES EAUX PLUVIALES (2024-2030)**

La municipalité de Papineauville tente d'obtenir cette subvention, en partenariat avec plusieurs services afin de contrôler adéquatement les eaux pluviales et contrer les îlots de chaleur. Nous désirons faire la création d'îlots de verdure à plusieurs endroits stratégiques afin de créer des îlots de récupération de pluie et ainsi diminuer le matériel imperméable tel que l'asphalte.

- **FAIRE L'AJOUT D'UNE CARTOGRAPHIE DES ÎLOTS DE CHALEUR SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE PLAN D'URBANISME 2022-003 (2024)**

La municipalité a fait l'ajout d'une nouvelle carte d'îlots de chaleur sur son territoire tel que prévue au projet de Loi 67 sur la modification de la Loi sur l'aménagement et de l'urbanisme. Ce nouveau projet de Loi demande que les municipalités ayant un plan d'urbanisme intègrent l'identification de toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain. En plus d'y inclure la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables des caractéristiques prévues au paragraphe 4 de l'article 83 de LAU.

- **PLANTATION D'ARBRES SUR LES TERRAINS MUNICIPAUX. (EN CONTINU)**

Le service de l'environnement travaille en partenariat avec le service d'horticulture afin de prévoir, chaque année, la plantation d'arbres sur son territoire. Cette nouvelle pratique démontre notre engagement envers la protection de l'environnement. Cette plantation récurrente améliore et préserve le couvert végétal du territoire en plus d'atténuer les îlots de chaleur.

La municipalité désire également solliciter les commerçants à effectuer de la plantation au pourtour des stationnements. De surcroît, nous entendons travailler une réglementation rendant obligatoire la plantation d'arbres à l'intérieur ainsi qu'au pourtour des stationnements commerciaux.

SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE

- **PARTICIPATION AU PROGRAMME DE DISTRIBUTION DES ARBRES DU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MAI – JUIN)**

La municipalité procédera à une commande d'arbres provenant du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs chaque année pour préserver son couvert végétal et inciter les citoyens à la plantation d'arbres sur le territoire.

- **FORMATION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT EN CONTINU**

La Municipalité de Papineauville offre des formations en continu en matière d'environnement, pour les employés du service de l'urbanisme et de l'environnement afin que leurs connaissances suivent l'évolution des découvertes et des nouvelles lois en matière d'environnement.

- **LE FESTIVERT : DISTRIBUTION GRATUITE DE COMPOST, D'ARBRES ET DE VIVACES EMBLÉMATIQUES AUX CITOYENS (JUIN)**

Un nouvel évènement annuel, le **FestiVert** se démarque par sa générosité et son esprit de partage en matière d'environnement. Chaque année, lors de cet évènement, la Municipalité de Papineauville offre gratuitement à ses citoyens des arbres, des vivaces emblématiques ainsi que du compost. Nous sommes en constante recherche afin de faire évoluer les offres pour cet évènement.

Tous ensemble pour
l'environnement !

